Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 octobre, a arrêté 4 projets de délibération du Congrès ; adopté 13 arrêtés et émis des avis sur 2 projets de décrets. Il a également examiné le plan d'Orientation pour le Soutien à l'Export.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération accordant la caution de la Nouvelle-Calédonie à un contrat de prêt passé par la compagnie Air Calédonie avec un pool bancaire. Le présent projet a pour objet d'accorder la caution de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50% d'un montant de prêt à long terme de 2 720 000 000 F.CFP pour permettre l'achat de 2 avions ATR 72-600 neufs par la compagnie Air-Calédonie. > Voir communiqué détaillé « Caution renouvellement flotte Air Calédonie »

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération accordant la caution à un contrat de crédit relais passé par Air Calédonie avec un pool bancaire. Cette enveloppe, instruite et gérée en pool, doit permettre de pallier les décalages de trésorerie anticipés entre les dates d'achat par ATR des avions actuels et leur paiement.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016.

  > Voir communiqué détaillé « Décisions modificatives budget 2016 »

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mairie de Voh à occuper le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'aménagement d'un ouvrage de franchissement (Poavounou), au niveau de la rivière de Voh, sur la commune de Voh.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la confédération générale des petites et moyennes entreprises de (CGPME) Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du « Pacific Business Forum » (6 000 000 F CFP). > Voir communiqué détaillé « Subvention CGPME »

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu les délais d'examen d'une opération de commerce de détail (Hyper U Païta) pour permettre à la Société Ballande d'apporter les justificatifs de droits et titres associés ou à défaut d'accords d'acquisition de la SAS HDM. La suspension courra à compter du mardi 4 octobre jusqu'au 2 novembre 2016 pour une durée de 20 jours ouvrés. Les délais d'instruction reprendront leurs cours le 3 novembre et s'achèveront le 24 novembre 2016.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu les délais d'examen d'une opération de commerce de détail (Hyper U Anse Uaré) pour permettre à la Société Ballande d'apporter les justificatifs de droits et titres associés ou à défaut d'accords d'acquisition de la SAS HDM. La suspension courra à compter du mardi 4 octobre jusqu'au 2 novembre 2016, soit pour une durée de 20 jours ouvrés. Les délais d'instruction reprendront leurs cours le 3 novembre 2016 et s'achèveront le 24 novembre 2016.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Thierry Xozame en qualité de directeur adjoint, responsable du pôle administration générale et pilotage de la direction du travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie (DTE).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention de fonctionnement et d'actions à l'association « la case des artistes » (31 720 000 F CFP).

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès le 19 octobre 2016 pour l'examen notamment des textes suivants : projet de loi du pays portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) ; projet de délibération fixant les taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) ; projet de délibération portant application des dispositions de l'article Lp 411-2 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie ; projet de délibération relative à la charge d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie ; projet de délibération portant fixation de la valeur du point des prestations familiales et des prestations familiales de solidarité et autres mesures d'ordre social ; projet de délibération autorisant des opérations domaniales ; projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016 ; projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-1165/GNC du 30 juin 2015 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime. M. François Serve est remplacé par M. Philippe Petre en qualité de membre titulaire, représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du SMTI.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Alexia Mandaoue en qualité de chef de service de la gestion statutaire des fonctionnaires de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Monsieur Jean-Charles Ringard-Flament, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé EGS (Asia) Limited à réaliser une étude bathymétrique dans le parc naturel de la mer de Corail, entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017. Cette mission a pour objet de définir précisément la route de l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication reliant la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Hawaii et l'Oregon, puis, sous réserve de l'accord de la Nouvelle-Calédonie, d'une branche reliant ce câble principal à Nouméa. L'intégralité des données bathymétriques collectées devra être transmise à la Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 million de francs à diverses associations (organisation d'un tournoi de football au Camp-Est, Association les vélos du cœur, échange scolaire entre les élèves des ULIS TFA des collèges Raymond Vauthier et de Normandie…)

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-1691/GNC du 09 août 2016 portant organisation et fixant les attributions de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ) de la Nouvelle-Calédonie. Cet arrêté a pour objet de décaler l'entrée en vigueur initialement prévue du 1er octobre au 1er novembre 2016 pour accorder un délai supplémentaire au temps de recrutement des cadres qui auront la responsabilité de son fonctionnement.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif au compte assorti de services bancaires de base ouvert en application de la procédure du droit au compte mentionnée au III de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant transposition de la directive n° 2014/92/UE sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le plan d'orientations pour le soutien à l'export.